

# Pourquoi notre eau est-elle si chère?

Nous payons plus que nos voisins, où c'est pourtant le privé qui facture ce service. Et notre réseau de distribution ne coûte pas plus à entretenir qu'ailleurs. Reste à déterminer où est la fuite... - Texte: Gauthier De Bock -

L'eau potable n'a pas de prix. C'est Dominique Magera qui l'affirme. Cet habitant de Marenne, une section de Hotton, près de Marche-en-Famenne, est sûr de son bon droit. Cette conviction, il la plaide devant le tribunal. Ce quadra discret est résolu. Il vit très modestement avec ses deux filles, grâce à 1.200 euros que lui verse le chômage. Des problèmes de santé l'ont empêché de reprendre un envol professionnel. Pour compléter un bref portrait, il faut signaler qu'il a une forte "conscience politique", comme le mentionne un blog, se définissant comme "anticapitaliste, antifasciste, antisexiste, anti-autoritaire et ouvertement insurrectionnaliste", qui relaie son histoire.

Tout commence, pour lui, en 2006. C'est cette année-là que le Marennois décide de ne plus payer sa facture d'eau, parce qu'il n'en a pas les moyens et parce que, selon lui, l'eau appartient à tous et →



## “Les intercommunales font des bénéfiques, tant mieux pour les communes. Mais alors, le prix de l'eau est un impôt déguisé.”

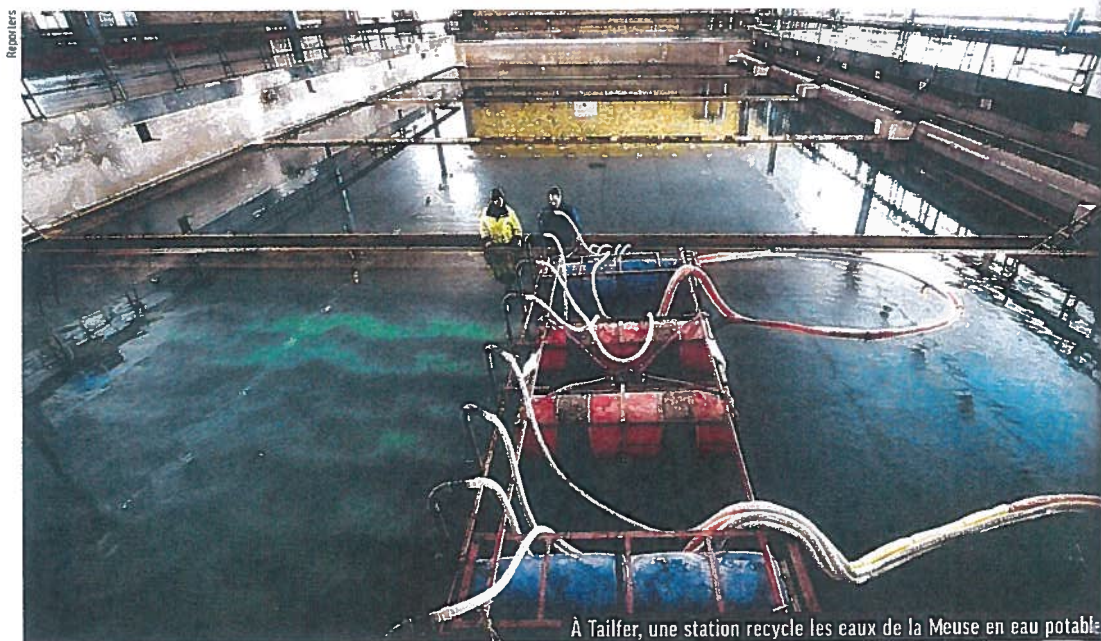
→ doit donc être gratuite. Et cette conviction, il a bien le temps de la bétonner car, même s'il y a quelques rappels qui filent à la poubelle, rien ne se passe... pendant huit ans! C'est en juin 2014 que l'Association intercommunale des eaux du Condroz réagit “activement”. Elle vient placer un réducteur de débit et de pression entre la vanne de la rue et le compteur individuel de la famille Magera.

Cependant, la réalité semble plus proche des 20 litres par heure. Avec ce débit-là, il faut une minute pour remplir un verre d'eau. Impossible donc d'alimenter un chauffe-eau, une machine à laver et, peut-être plus essentiel encore, le circuit d'un chauffage central. Pas d'eau chaude, pas de lessive, pas de chauffage... L'homme décide alors de modifier lui-même le diamètre du limiteur. Et publie sur le blog susmentionné trois articles expliquant comment il avait procédé et défendant l'accès à l'eau pour tous. Les choses s'enveniment. La

société de distribution place un nouveau limiteur. Presque aussitôt enlevé. Nouvelle tentative, avec la police, cette fois. Monsieur Magera, à l'évidence n'est pas impressionnable et réitère la manœuvre d'enlèvement. Et nous voilà maintenant devant le tribunal de Marche-en-Famenne: le distributeur d'eau réclame le paiement des factures et, l'affaire ayant été relayée sur la Toile, 7.500 € pour “atteinte à l'image”.

Cette bataille de points de vue est plus intéressante qu'il n'y paraît. En effet, au cours du procès, dont l'épilogue aura lieu ce 27 juin, les magistrats qui défendent les intérêts de la société - a estimé que les distributeurs devaient être rétribués pour les investissements et les charges qu'ils consentaient dans leur activité, mais que l'eau n leur appartenait pas pour autant. La conviction de Dominique Magera a obtenu, juridiquement, un certain écho. Et il sera intéressant de connaître que l'arbitrage le juge trouvera entre celle-ci et les coûts de distribution... Il n'est pas impossible que la justice s'inspire de ce qui se passe en Italie, le pays d'Europe où l'on a inventé la distribution d'eau. Ou du moins où on l'a diffusée.

Ce sont les Romains qui ont étendu en Europe la distribution d'eau. Mais la Rome antique a également créé des concepts juridiques qui lui sont attachés. Ainsi, les notions de “Res communis” et de “Res nullius”. La première désigne des choses appartenant à tous ne pouvant faire l'objet d'une appro-



À Tailfer, une station recycle les eaux de la Meuse en eau potable.

priation, la seconde qualifie une chose n'appartenant à personne mais pouvant être appropriable. De ce lointain héritage, l'Italie d'aujourd'hui a gardé son système actuel de facturation d'eau courante. Les Italiens en effet ne paient pas l'eau mais seulement l'assainissement et le compteur. Voilà, entre autres, pourquoi l'Italien ne paie son mètre cube d'eau qu'environ 1 euro. Contre 5 pour le Belge moyen.

Il faut cependant relativiser la surprise que peut créer cette comparaison. En Europe, nous nous situons dans la moyenne. Ainsi, les Allemands, les Danois, les Néerlandais et même les Britanniques paient plus cher leur eau. Mais les Suédois, les Espagnols, les Finlandais sont plus chanceux. Et les Français paient presque la même somme que les Belges. Voyons ce qui pourrait expliquer ces similitudes. La distribution de l'eau en France est majoritairement confiée à des opérateurs privés depuis quelques dizaines d'années. Certains s'en sont d'ailleurs émus et le secteur a fait l'objet d'un *Cash Investigation* de la tonitruante journaliste Élise Lucet. On y apprend - en gros - que le secteur privé avait augmenté les prix et réduit ses investissements. Une séquence tournée à Nîmes - la première ville de France ayant bénéficié de l'eau courante grâce, encore, aux Romains - soulignait qu'une très importante fuite d'eau d'une grosse canalisation, signalée au distributeur d'eau, pouvait ne pas être réparée pendant 5 mois. On introduisait ainsi l'un des motifs qui pouvaient expliquer le prix de l'eau: les fuites. En France, le rendement moyen est de 79 %. C'est-à-dire que sur 100 litres distribués, 79 arrivent aux consommateurs. La gestion du privé à l'origine de l'envol du prix? Cela paraît désespérément logique. Pourtant, cette logique ne s'applique pas à la Belgique.

### Intercommunales cher payées

En Belgique, il n'y a pas d'opérateurs "privés". La distribution d'eau est assurée par des intercommunales. Par ailleurs, le rendement y est meilleur de 2 %. Il y a donc moins de fuites en Belgique qu'en France, le réseau est géré par le "public", pourtant l'eau y est légèrement plus chère... Pourquoi? "Si ce ne sont pas une logique "ultralibérale" de profit ou un gaspillage plus important qui font gonfler la note, cela doit être obligatoirement autre chose", avance comme si ça coulait de source Laurent Minguet, ingénieur physicien et membre de l'Académie royale de Belgique. "À ce sujet, jeter un coup d'œil au bilan d'une intercommunale est instructif, continue le scientifique. Voyons le bilan de la CILE, par exemple, la Compagnie intercommunale liégeoise des eaux. Lorsqu'on analyse les charges ayant trait à la masse salariale, on constate que le travailleur coûte en

## La facture sonne toujours trois fois

On l'a vu, l'eau est plus chère en Belgique qu'en France en dépit du bon sens. Outre-Quévrain, l'appropriation du secteur par le privé et le nombre plus important de fuites auraient dû provoquer l'inverse. Et là où on ne comprend vraiment plus, c'est que les Français auraient même une troisième bonne raison de payer plus: la densité de population. Elle est moindre en France. Donc pour raccorder la population, il faut plus de conduites, de tuyaux. Avec 118 personnes au km<sup>2</sup> pour la France contre 377 pour la Belgique, il n'est donc pas insensé d'imaginer qu'il faut deux fois moins de raccordements en Belgique, donc moins d'investissements, moins de coûts, donc une facture finale plus légère. Et pourtant..



Bris de canalisation à Saint-Josse, en septembre dernier.

*moyenne 74.000 € par an, ce qui équivaut à un salaire de 3.900 € brut par mois alors que seulement 20 % du personnel a un diplôme d'études supérieures..."*

Des travailleurs manuels qui sont très bien payés, voilà une bonne nouvelle. Mais à nuancer. "Il y a plus: le travailleur, curieusement, ne preste en moyenne que 1.272 heures par an, moins d'un trois quarts temps. L'heure prestée coûte donc 58 € en moyenne, ce qui est trois fois plus cher que le coût de base d'un travailleur. Aucune explication sur ce coût astronomique ne figure dans les 100 pages du rapport annuel de la CILE avalisé par une bonne trentaine d'administrateurs politiques. Or, si le coût de la main-d'œuvre se limitait à 30 €/heure, les abonnés de la CILE économiseraient déjà quelque 14 millions d'euros par an, soit 55 € par compteur liégeois", continue l'ingénieur. Des Liégeois qui paieront d'ailleurs quelques centimes de moins sur leur prochaine facture - 0,36 €, exactement - depuis qu'Alain Palmans, le directeur général de la CILE, a réduit de 90.000 € son salaire annuel. "Que les ouvriers et les cadres d'intercommunales soient bien payés, tant mieux pour eux. Que les intercommunales fassent de gros bénéfices, tant mieux pour les communes qui en reçoivent une part. Mais il faut aller au bout de la logique. Une partie du prix de l'eau, c'est un impôt déguisé..." Qui profite plus aux uns qu'aux autres. ✘